

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelynne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-209

PLAN D' ACTIONS EGALITÉ FEMME-HOMME DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Plan d'actions Egalité Femme-Homme dans les politiques publiques s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'agglomération en 2021, avec un accompagnement de la Région Bretagne, à *prendre en compte les objectifs de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et à mettre en œuvre une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein de ses politiques et compétences.*

Il s'agit de la mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui fait de **l'approche intégrée** la règle en matière de politique d'égalité femmes-hommes. Comme le définit le Conseil de l'Europe, l'approche intégrée consiste à tenir compte des différences de conditions de vie, d'accès aux ressources entre les hommes et les femmes lors de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des politiques publiques : il s'agit de s'assurer que l'ensemble des politiques, équipements et services publics, profitent aux femmes comme aux hommes, ne contribuent pas à accroître les inégalités mais au contraire à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plan d'actions égalité Femmes-Hommes dans les politiques publiques vise :

- D'abord à donner plus de **visibilité** aux actions déjà engagées dans l'agglomération
- Ensuite mettre en place des **actions concrètes à mettre en œuvre rapidement**, sur la base des feuilles de route actuelles des services en adaptant nos actions et éventuellement en ciblant des actions spécifiques pour mieux atteindre nos objectifs de politique publique

Il sera enrichi de nouvelles actions à mesure de l'avancée de la connaissance et des actions.

Six politiques publiques ont été priorisées pour engager la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité femme-homme : économie et emploi, petite enfance-enfance-jeunesse, culture, vie associative, santé, habitat

Il comprend 4 axes :

- 1) Mesurer pour donner à voir et évaluer Une stratégie territoriale,
- 2) Former et sensibiliser à l'égalité Femmes-Hommes en interne et vis-à-vis de nos partenaires
- 3) Contribuer à l'égalité pour toutes et pour tous et lutter contre les discriminations
- 4) S'engager publiquement en faveur de l'égalité

La question de l'égalité Femmes-Hommes dans les politiques publiques étant une question transversale, le suivi de sa mise en œuvre et le processus d'amélioration continue du plan d'actions, sont confiés au Bureau Communautaire, en lien avec les vice-présidentes et les vice-présidents des thématiques concernées, et sous le pilotage du vice-président en charge de l'égalité Femmes-Hommes.

Vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le plan d'actions annexé à la présente délibération

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan d'actions égalité Femmes-Hommes tel que présenté
- D'approuver la gouvernance de ce plan d'actions

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

